



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Rapport de jury du concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale Session 2022

Rapport présenté par

Frédéric Thomas

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président

et

Sylvie Thirard

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-présidente



Au titre de l'année 2022, 54 postes ont été offerts au concours pour le recrutement de médecins de l'éducation nationale¹. 23 candidats ont adressé une demande à concourir ; ils ont tous été déclarés admissibles. Lors de l'épreuve orale d'admission, 19 candidats se sont présentés ; 16 ont été déclarés admis.

1. L'organisation du jury et des épreuves

Les épreuves se sont tenues, comme le prévoyait le texte réglementaire, les 15, 16 et 17 mars 2022, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Au regard du nombre de candidats, le jury a été organisé en une seule commission de quatre membres, dans laquelle, conformément aux textes², quatre fonctions étaient représentées : un secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale, un personnel de direction d'établissement d'enseignement du second degré, deux médecins de l'éducation nationale dont un médecin conseillère technique. Le président et la vice-présidente du jury ont accompagné la commission pendant l'épreuve d'admission.

Les personnels de la sous-direction du recrutement de la direction générale des ressources humaines en charge de l'organisation et du suivi administratif du concours de médecin de l'éducation nationale ont, comme chaque année, mis leur professionnalisme au service de son bon déroulement : rigueur de la gestion, réactivité et disponibilité, qualité de l'accueil des candidats, respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale.

2. La nature du concours et les attendus du jury pour accéder aux fonctions de médecin de l'éducation nationale

« Le recrutement des médecins de l'éducation nationale s'effectue par voie de concours sur titres et travaux comportant l'étude par le jury du dossier constitué par le candidat et suivi d'un entretien avec le jury... L'entretien, d'une durée de trente minutes, est précédé d'un temps égal de préparation. Il comporte un exposé à partir d'un cas concret pouvant couramment être rencontré par le médecin de l'éducation nationale dans l'exercice de ses fonctions, tiré au sort par le candidat préalablement à son audition»³.

¹ Arrêté du 11 août 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale et arrêté du 19 janvier 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts au concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale.

² Article 5 de l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale et article 7 de l'arrêté du 9 janvier 2013 pour le concours réservé pour l'accès au corps des médecins de l'éducation nationale.

³ Article 2 de l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale.



Les médecins de l'éducation nationale ont des missions importantes⁴ auprès des élèves scolarisés dans les établissements du premier et du second degré, dans le dépistage des situations pathologiques susceptibles d'entraver leur scolarité, la mise en œuvre de l'accompagnement des élèves à besoins particuliers ainsi que dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. Leur expertise de médecin formé en santé publique s'inscrit dans un travail en équipes pluri-professionnelles. Ils apportent les conseils techniques nécessaires auprès de l'ensemble de la communauté éducative et proposent des actions en cohérence avec la politique territoriale de santé définie par les agences régionales de la santé (ARS). Ils participent à la surveillance de l'environnement scolaire, des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des élèves, et contribuent à l'amélioration du climat scolaire. Ils concourent également à l'adaptation des élèves en participant notamment aux commissions de l'éducation spécialisée. Leur rôle, en lien avec le médecin conseiller technique, est essentiel auprès des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement.

Aussi le recrutement vise-t-il d'une part, à travers l'examen du dossier, à vérifier les qualifications du candidat pour l'exercice de la médecine en application du code de la santé publique ainsi que l'expérience acquise, d'autre part, à travers l'étude d'un cas concret, à apprécier ses compétences professionnelles et sa capacité à gérer une situation dans le cadre de ses futures fonctions à l'éducation nationale.

Sont évaluées, lors de l'exposé et de l'entretien avec le candidat, ses connaissances médicales générales et sa connaissance des pathologies fréquemment rencontrées en médecine scolaire, ses qualités de réflexion et ses motivations. Le jury évalue également son aptitude à se situer dans un environnement professionnel, ce qui suppose une connaissance suffisante du fonctionnement institutionnel du système éducatif. Les éléments d'appréciation portent sur les compétences professionnelles et la technicité, les aptitudes et dispositions personnelles, la connaissance de l'organisation du service médical de l'éducation nationale et des partenariats extérieurs (collectivités territoriales, organismes sociaux et de santé, associations), la représentation du métier et les compétences liées au diagnostic, à l'expertise et au conseil technique.

3. Les observations du jury sur l'épreuve d'admission

Malgré l'intérêt de ces missions valorisantes et en dépit des initiatives destinées à accroître l'attractivité et de la revalorisation récente de la rémunération (+12% de l'IFSE), la profession de médecin de l'éducation nationale attire de moins en moins. Ainsi la session 2022 a connu une baisse importante du nombre de candidats inscrits au concours de recrutement.

Toutefois, le jury relève que le niveau des candidats est très satisfaisant : la moyenne des candidats présents a été de 14,33 sur 20, et la moyenne des candidats admis de 15,46 sur 20.

La note minimale a été de 8 et la note maximale de 20. Seuls trois candidats sur 19 présents n'ont pas été admis.

⁴ Circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015 sur les missions des médecins de l'éducation nationale.
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



L'âge et le sexe des candidats admis sont des éléments d'observation de la motivation à travailler dans l'éducation nationale alors que les conditions de rémunération semblent peu attractives au regard de l'investissement que représentent les études de médecine.

14 candidats sur les 16 admis sont des femmes et l'âge moyen est de plus de 40 ans et demi ans (contre près de 39 ans l'année précédente). C'est donc, à nouveau, un choix professionnel qui engage majoritairement des femmes motivées et brillantes qui devraient beaucoup apporter à l'institution.

Les constats opérés les années précédentes se vérifient aussi cette année. La motivation des candidats est, entre autres, le choix d'un exercice professionnel en réseau dans un contexte pluri-professionnel, préféré à l'exercice libéral isolé. Les candidats sont intéressés par la santé des enfants et leur réussite scolaire et sont également attachés à la dimension préventive dans une approche globale de la santé qui ne se limite pas aux seuls soins curatifs. Après un certain nombre d'années d'exercice dans le secteur libéral, ou en milieu hospitalier ou bien encore dans le secteur du thermalisme, ils souhaitent réorienter leur parcours professionnel.

3.1. Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris ce qui était attendu d'eux

Les candidats connaissent le format de l'entretien qui est organisé en deux temps, l'exposé sur une mise en situation à partir d'un cas pratique tiré au sort (dix minutes) et les échanges avec le jury (vingt minutes).

Lors de la première partie de l'épreuve, de nombreux candidats ont eu toutefois des difficultés à gérer le temps de l'exposé. En effet ils n'utilisent pas en totalité le temps imparti, au détriment d'une présentation argumentée ouvrant des perspectives de réflexion. Cette erreur pourrait probablement être corrigée par une meilleure maîtrise du temps grâce, par exemple, à l'utilisation d'une montre ou d'un chronomètre, cela leur permettrait de mieux structurer le cadre de leur intervention.

Ces présentations de sujet tiré au sort ont été souvent trop brèves et ne permettaient pas d'évaluer l'étendue des compétences des candidats ; en revanche elles ont permis d'ouvrir l'échange qui suivait.

Les candidats ont insuffisamment replacé la situation dans le contexte des missions du médecin de l'éducation nationale, et ont rarement dépassé le cas individuel pour aller vers une vision collective.

Cependant, d'une manière générale, les candidats admis ont eu un positionnement adapté par rapport à la mise en situation. Ils ont correctement exposé le cas proposé et la démarche partenariale qu'il implique, et ont paru au fait des missions du médecin scolaire (examens et contrôles obligatoires notamment).

Quelques candidats s'attendaient visiblement à des questions ciblées sur des compétences médicales, et moins à des questions sur les compétences attendues dans un environnement institutionnel donné. Or la posture du médecin au sein de l'institution est autant évaluée que les connaissances médicales.

La deuxième partie de l'entretien a été souvent riche et a renseigné sur les motivations des candidats. Lors des échanges, ceux-ci ont paru très motivés et ont su faire preuve de pragmatisme. Ils ont pu prendre le recul nécessaire, prendre en compte le contexte et l'environnement, et envisager toutes les



solutions possibles induites par l'étude des cas concrets. Un tel exercice nécessite d'allier connaissances et réflexion.

La plupart des médecins reçus ont une connaissance réelle du travail de médecin de l'éducation nationale et montrent une capacité à aller chercher les bonnes informations où elles sont (appel au médecin conseiller technique, ressources des informations scientifiques, de la réglementation sur les dispositifs comme celui de l'école inclusive...). Cela s'explique souvent par une expérience de terrain (ils exercent déjà ces fonctions en qualité de vacataire ou de contractuel) et certains ont trouvé le soutien nécessaire à la préparation du concours auprès du médecin conseiller technique de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, ou / et par une bonne préparation au concours (étude des documents utiles). Cette préparation et cet accompagnement réalisés au sein des académies s'avèrent très utiles afin que les candidats se présentent au concours dans les meilleures conditions.

A contrario certains candidats n'ont pas pris la peine de lire la circulaire sur les missions des médecins de l'éducation nationale du 10 novembre 2015, ou de contacter le médecin conseiller technique départemental ou académique de leur lieu d'habitation afin d'avoir un premier aperçu de la fonction.

3.2. Les qualités relevées chez les bons candidats

Les bons candidats sont ceux dont le dossier fait apparaître clairement les compétences, dont l'exposé s'appuie sur un plan reprenant les aspects essentiels du métier de médecin de l'éducation nationale (santé individuelle et collective, dimension psychosociale) et dont l'entretien permet de voir ses capacités laisse à s'intégrer au sein d'une équipe pour la réussite des élèves.

Ils ont été capables d'abord de situer le contexte du cas pratique à exposer (textes/autorités/autres personnels concernés) puis de se positionner (rôle de conseil, d'expertise, de mise en relation) avant de proposer des réponses construites et argumentées.

La réussite au concours s'analyse *in fine* comme conjuguant une bonne connaissance de l'environnement (cadre institutionnel, partenaires, rôle au sein des différents dispositifs...), un positionnement adapté, mais aussi une approche bienveillante de l'élève et de sa famille et une volonté de participer à la mise en place d'un accompagnement adapté et global de celui-ci.

Lors de l'épreuve, ces candidats ont bien posé la problématique avec un balayage suffisamment large des possibles. Ils ont montré une réelle capacité d'analyse, de mise en perspective par rapport aux questions posées par le jury. Ils ont su identifier la chaîne hiérarchique de décision et ont été capables de faire référence aux textes réglementaires. Ils utilisent leurs connaissances médicales les mettant au service des élèves dans un positionnement adapté dans l'institution, dans l'environnement d'un établissement scolaire, en montrant que le médecin scolaire ne travaille pas seul mais en concertation avec les personnels de l'établissement. Ils savent s'appuyer sur les partenaires et manifestent leur volonté de travailler en équipe pluridisciplinaire. Ils disposent d'une bonne connaissance du système éducatif. Lorsque les candidats sont contractuels, leur retour d'expérience est intéressant et souvent bien développé au cours de l'entretien.



Ils ont prouvé leur capacité d'analyse et de réflexion face à des situations complexes. Ils se sont montrés à l'écoute, calmes. S'ils ne savaient pas répondre à une question, ils expliquaient ce qu'ils mettraient en œuvre pour résoudre cette difficulté dans le cadre de leur activité professionnelle ; ils ont fait montre d'une bienveillance appréciée. Il en a découlé un entretien fluide, naturel et serein qui, au-delà de simples questions réponses, a permis d'instaurer un dialogue très constructif avec le jury.

Les bons candidats ont par ailleurs, un dossier bien structuré mettant en évidence leur motivation. Ils font preuve également de qualités d'expression orale. Ils présentent clairement le sujet posé, avec méthodologie. Les très bons candidats ont fait leur exposé sous une forme dynamique.

3.3. Les principaux défauts relevés chez les candidats moyens et qui n'ont pas été admis

Les dossiers présentés s'avèrent assez pauvres, voire inexistants (un candidat n'a fourni que sa pièce d'identité), pour certains candidats. La présentation des rapports, curriculum vitae et/ou lettres de motivation est négligée (écriture peu lisible pour les lettres manuscrites,.) et le contenu est faiblement argumenté sur les motivations du candidat et notamment sur la connaissance des missions attendues et du système éducatif. Les dossiers ressemblent souvent à un inventaire de diplômes obtenus. Le jury rappelle que le dossier doit être préparé avec précision, attention et soin afin que le candidat se prépare au mieux pour l'entretien oral.

Plusieurs des candidats n'avaient pas préparé l'épreuve notamment en consultant **la circulaire relative aux missions (circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015, MENESR - DGESCO B3-1)**, ce qui paraît pourtant un minimum requis.

Ils n'ont pas fait l'effort de se renseigner sur les attendus du concours et sur le contexte institutionnel et professionnel d'un médecin scolaire. Ils ont une méconnaissance de l'institution et du travail en équipe. Les candidats les plus en difficultés ne sont pas capables de convaincre qu'ils seront une ressource que l'on sollicitera en toute confiance.

Subsidiairement certains candidats apparaissent intimidés. Si ce n'est évidemment pas rédhibitoire, cela les empêche de montrer leur aptitude en situation à apporter des réponses, à faire des propositions.

Les candidats moyens ou qui n'ont pas été admis, ont des difficultés à comprendre le positionnement du médecin de l'éducation nationale, à appréhender des situations plus délicates, même pour ceux qui sont déjà en poste comme contractuels. Ils connaissent peu l'organisation et le fonctionnement d'un service académique dans lequel ils peuvent déjà travailler ou sont appelés à travailler.

Ils ont parfois des idées toutes faites ou plaquées sur les problématiques de santé des jeunes. La question traitée ne fait pas ressortir les points forts et les réponses attendues restent courtes, fermées, pas suffisamment développées. Les dispositifs éducatifs proposés aux élèves à besoins spécifiques ne sont pas suffisamment connus. Pour autant si la connaissance de la réglementation est importante, elle n'est pas non plus une fin en soi : le médecin scolaire doit répondre aux besoins de l'élève mais aussi être capable d'accompagner les équipes de l'école ou de l'établissement scolaire qui peuvent être inquiètes sur leur capacité à prendre en charge ces situations spécifiques (par exemple la mise en place d'un projet d'accueil individualisé-PAI).



Globalement est noté un manque de connaissance du système éducatif, un défaut de synthèse, de prise de hauteur dans l'analyse de la situation, une mauvaise gestion du stress. Certains candidats sont parfois uniquement dans l'action/réaction et ne cherchent pas à proposer des actions suite à l'étude d'un cas.

Des connaissances médicales trop légères interpellent également le jury.

Le jury invite les candidats à réfléchir sur l'impression que ce manque de curiosité et de préparation peut avoir sur le jury.

4. Recommandations à l'attention des candidats

Le jury recommande aux futurs candidats de s'informer sur le contexte professionnel d'un médecin scolaire. Les questions touchent tous les domaines des missions de la médecine scolaire, qui sont décrites, pour rappel encore, dans la circulaire du 10 novembre 2015 et qu'il est indispensable de connaître.

Il est nécessaire de connaître l'essentiel du fonctionnement de l'institution scolaire, des instances d'un établissement scolaire que sont le conseil d'administration, le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), le conseil de la vie collégienne ou lycéenne, ainsi que des partenariats possibles dans le domaine de la prévention, sans oublier les parents d'élèves.

La diversité des parcours professionnels implique une préparation sérieuse au concours. Une expérience ou au moins la rencontre d'un médecin scolaire de secteur sont recommandées pour mieux comprendre cet environnement de travail. La lecture de quelques projets d'établissement peut également être instructive. Une expérience de vacataire ou de contractuel comme médecin de l'éducation nationale se révèle être un atout et permet indéniablement d'optimiser la préparation au concours.

Pour le moins, il est conseillé au candidat de se renseigner auprès de la délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN) de l'académie dont il relève pour savoir si une préparation est proposée au plan académique de formation et/ou d'entrer en contact avec le médecin conseiller technique départemental auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour bénéficier d'un accompagnement. Des mini-stages, dont le cadre peut être arrêté par les conseillers techniques, seraient très utiles aux candidats pour appréhender l'exercice médical au sein de l'éducation nationale.

Sur le plan formel, il est conseillé aux candidats d'apporter un soin particulier à la constitution de leur dossier, notamment à la note de présentation qui permet au jury d'identifier le parcours professionnel et les motivations à devenir médecin de l'éducation nationale. La lecture du dossier permet au jury d'avoir une première vision des candidats.

Lors de l'épreuve orale, le jury est particulièrement attentif lorsque le candidat valorise l'intérêt du métier, qu'il est capable de se situer à sa juste place, qu'il transmet son désir d'engagement professionnel et son attachement au service public.



Le candidat doit prendre suffisamment de temps pour développer son exposé, en présentant par exemple le contexte général avant d'entrer dans les réponses précises. La question initiale est un point de départ et non une finalité. La démarche de réflexion est plus importante que la réponse finale (il n'y a généralement pas de réponse unique) et elle doit tenir compte des points de vue des partenaires dans et hors l'Éducation nationale, de l'élève et de sa famille.

5. Textes, sites et livres conseillés

- la circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015, MENESR - DGESCO B3-1, relative aux missions des médecins de l'éducation nationale ;
- la circulaire n° 2016-008 du 28-01-2016, MENSr- DGESCO B3-1, relative à la mise en place du parcours éducatif et de santé pour tous les élèves ;
- *eduscol.education.fr* : site de l'éducation nationale très bien documenté, notamment sur le parcours éducatif de santé mis en place par la circulaire n° 2016-008 du 28-01-2016 ;
- santepubliquefrance.fr : outil du service public d'information en santé ;
- <https://www.has-sante.fr/> : site de la Haute autorité de santé (HAS) qui envisage la santé dans sa globalité ;
- <http://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/enfants/> : site du ministère des solidarités et de la santé, sur les dépistages et prévention chez l'enfant ;

6. Données statistiques

6.1. Le nombre de candidats et leur âge

En 2022, le nombre de candidats admissibles, c'est-à-dire ceux qui ont constitué un dossier et qui remplissaient les conditions, a été de 23, donc en forte baisse au regard des inscrits les années précédentes (contre 38 en 2021, 33 en 2020, 40 en 2019 et 43 en 2018).

16 candidats ont été admis sur 19 présents à l'épreuve. Ainsi seuls trois candidats ont été ajournés.

La moyenne d'âge des candidats admis tend à se stabiliser autour de 40 ans. Elle était peu en dessous de 39 ans en 2021, et autour de 42 ans et demi en 2018.



6.2. Les principaux éléments relatifs au nombre de candidats et aux notes

Tableau synthétique des principaux éléments relatifs au nombre de candidats
et aux notes obtenues au concours pour la période 2015- 2022

	Nbre d'admissibles	Nbre de présents	Nbre d'admis	Moyenne des présents	Moyenne des admis	% de présents / admissibles	% admis / admissibles	% admis / présents
2015	34	27	22	13,88	15,35	79%	65%	81%
2016	38	38	34	14,1	14,93	100%	89%	89%
2017	30	22	20	13,9	14,84	73%	67%	91%
2018	43	38	35	14,46	15,01	88%	81%	92%
2019	40	29	24	13,98	15,25	73%	60%	83%
2020	33	24	18	14,52	16,58	73%	55%	75%
2021	38	32	28	15,18	16,14	84%	74%	88%
2022	23	19	16	14,33	15,46	83%	70%	84%

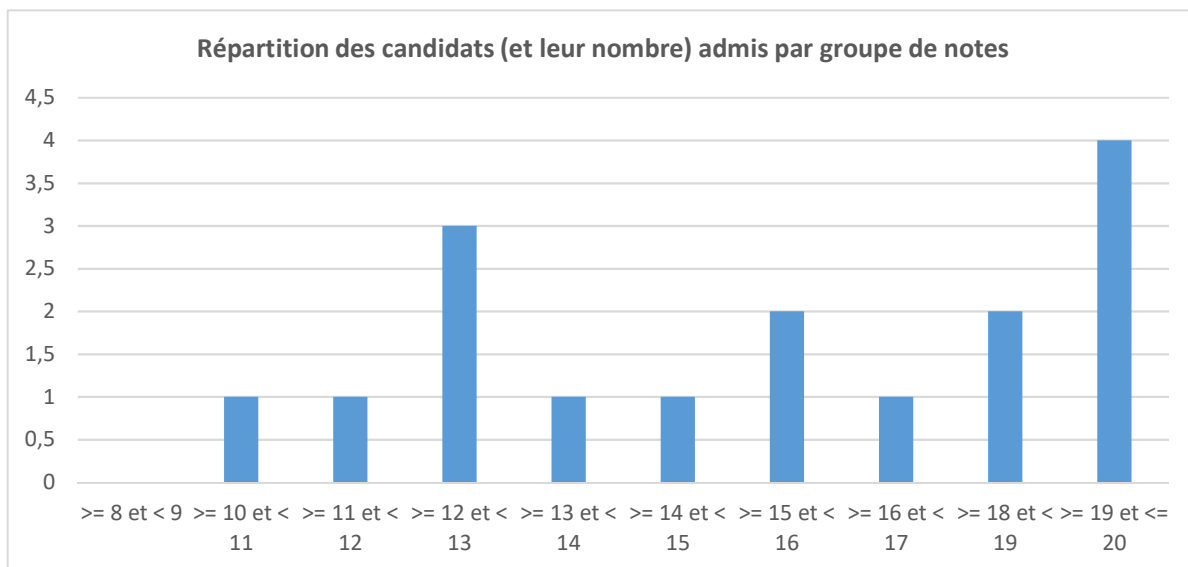
Si en 2019 et en 2020, respectivement 60 % et 55% des candidats admissibles avaient été finalement admis, en 2022, 70 % des candidats admissibles ont été reçus à l'issue des épreuves, ce qui se rapproche du taux de la session 2021. En 2022, le taux des présents par rapport aux admissibles est comparable à celui de 2021 et s'est nettement amélioré au regard des sessions 2019 et 2020.



6.3. Les notes

Les notes attribuées sont, elles aussi, assez stables même si la moyenne des candidats admis est de 15,46 sur 20, soit légèrement en deçà de la session 2021.

Le graphique suivant donne à voir, par groupe de candidats admis, la valeur des notes.

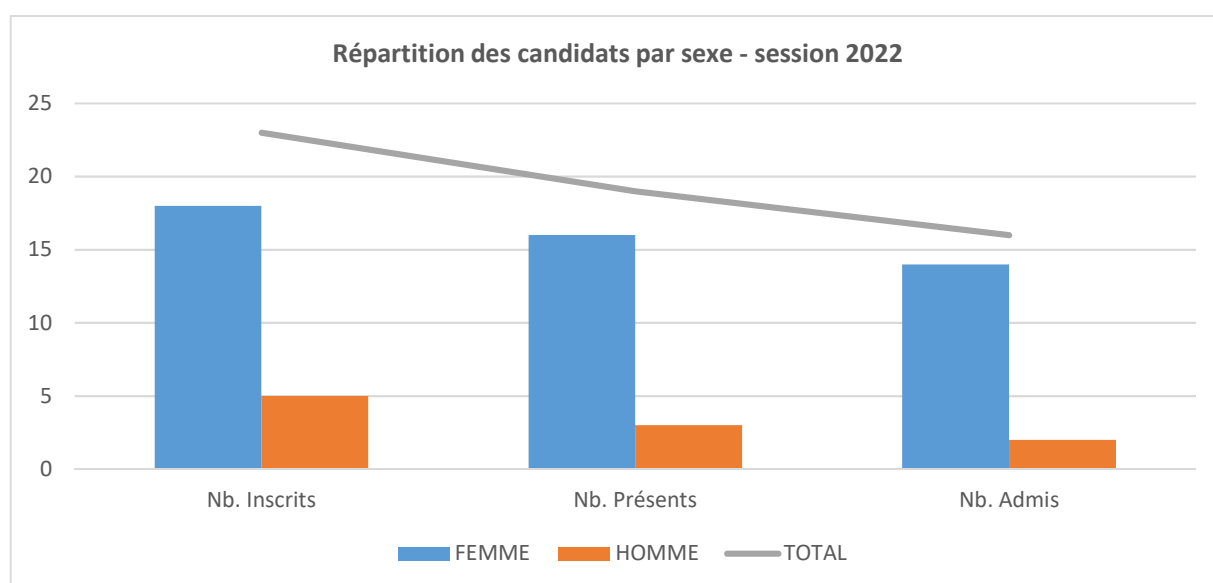


En ne mettant pas la moyenne à trois candidats, le jury s'est refusé à recruter des candidats manifestement insuffisamment préparés à servir le ministère, ses usagers, les enfants et leurs familles.



6.4. La répartition des candidats selon le sexe

En 2022 comme les années récentes, les candidats qui ont été déclarés admissibles, qui ont été présents et ont été *in fine* admis sont très majoritairement des candidates. La très grande majorité des candidats à ce concours sont en effet des femmes médecins.



En 2022, elles représentent 87,5 % des candidats admis – 14 femmes, 2 hommes. Sur cinq candidats masculins étaient inscrits, seuls trois ont participé aux épreuves et deux ont été admis.

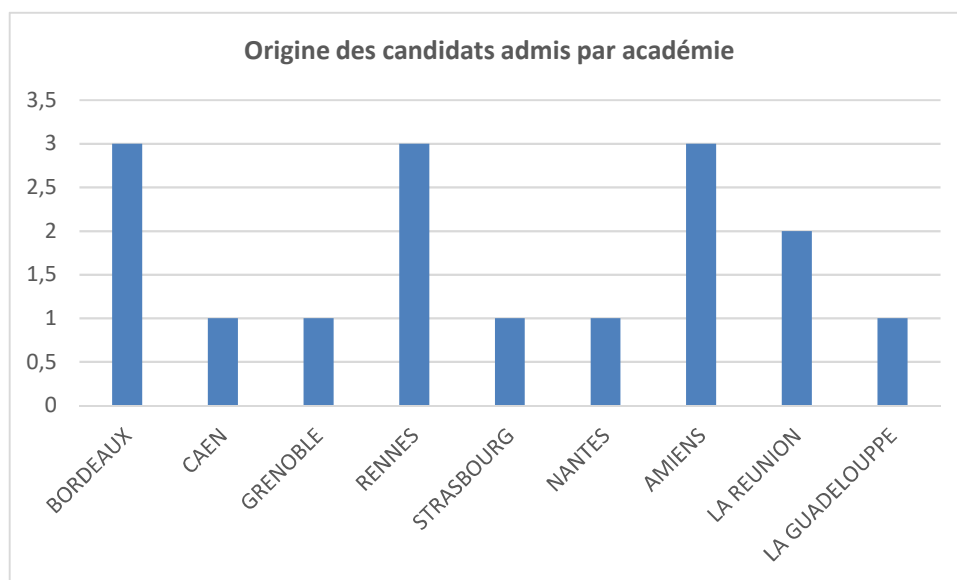
Cette très forte présence féminine au niveau du concours illustre une partie du phénomène constaté dans les nouvelles générations de médecins, à savoir une féminisation accrue (voir en ce sens les rapports du jury du concours des années précédentes).



6.5. L'origine par académie des candidats

Les candidats viennent seulement de neuf académies (dont deux d'outre-mer) au regard des trente et une académies françaises, et trois d'entre elles regroupent chacune trois candidats admis.

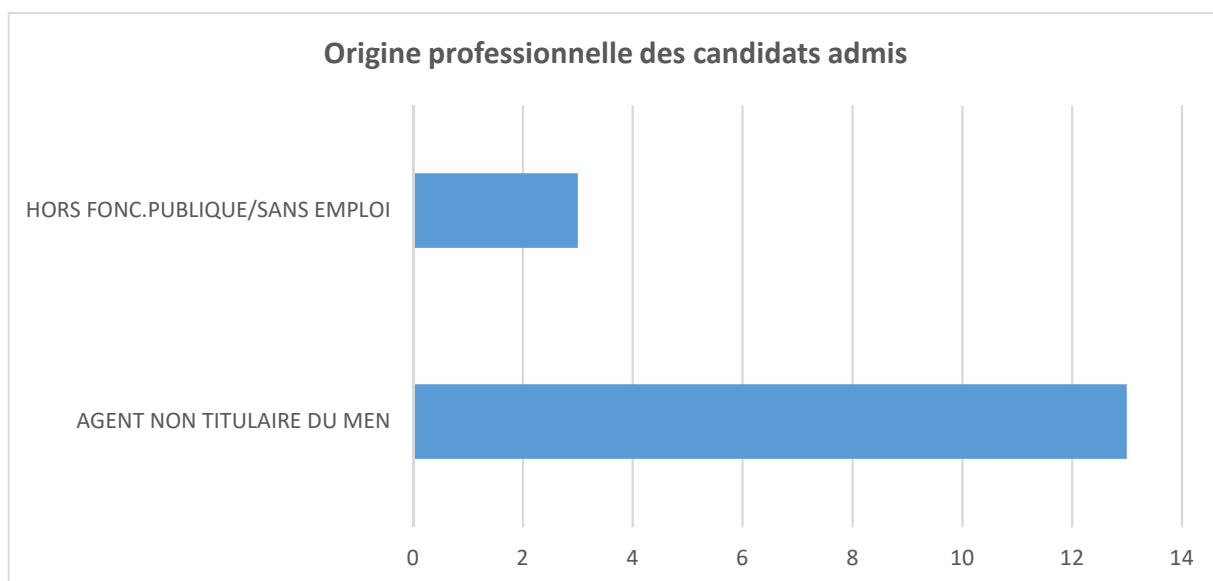
Il est à noter que la taille démographique et géographique des académies ne détermine pas à elle seule le nombre de candidats admissibles et admis puisque certaines académies plus petites « produisent » en quelque sorte plus de candidats admis et que d'autres, plus vastes, ont un recrutement plus faible.





6.6. L'origine professionnelle et les diplômes des candidats au concours 2022

Au moment du concours trois des candidats admis travaillaient hors de la fonction publique, tandis que les treize autres travaillaient déjà en tant qu'agent non titulaire au sein de l'éducation nationale.



Si on s'intéresse aux qualifications professionnelles et titres de médecins des candidats admis, ceux-ci ont, pour une très large part, un diplôme d'État français de docteur en médecine. Seul un candidat avait un titre de formation de médecin délivré par l'un des autres États membres de l'Union européenne.

